Bulletin de réservation Avant-scène / Saison 22-23



**FICHE À NOUS RETOURNER AVANT LUNDI 26 SEPTEMBRE**

|  |
| --- |
| **Coordonnées de l’ETABLISSEMENT** :Nom : Adresse :Code postal : Ville : Téléphone : **Email pour la facturation :**  |
| **Coordonnées de l’enseignant faisant la demande :**Nom : Prénom : Matière enseignée : Téléphone : Email :  |
| **Classe ou groupe concerné(e) par la demande d’inscription**: Nom de la classe  : Nombre total d’élèves (par classe s’il s’agit d’un niveau) Nombre d’accompagnateurs\* : soit places accomp. gratuites\* et places accomp. payantes |

\* Deux accompagnateurs gratuits pour 1 classe, les accompagnateurs supplémentaires bénéficient d’une place à 10€

 **L’Avant-Scène / 10 € la place, à partir de 3 spectacles\* :**

 L’ « Avant-Scène » permet à un groupe / classe de voir trois spectacles ou plus pour 10 euros la place (dans la limite des places disponibles).

 L’« Avant-Scène » est à destination des groupes d’élèves sous la responsabilité d’un enseignant.

**Souhaits de spectacles :**

Merci de renseigner vos souhaits par ordre de préférence, nous les respecterons dans la limite des disponibilités de places par spectacle.

**Règlement des places :**

Nous privilégions un règlement centralisé par l’établissement. Si toutefois, vous n’aviez pas d’autres possibilités, nous réceptionnerons les règlements et les fiches individuelles de vos élèves, centralisés préalablement par vos soins.

Dans le cas d’un règlement par l’établissement, celui-ci se fera par virement, accompagné du bulletin de réservation. Le bulletin doit être transmis par mail à marine.philippon@lequartz.com ou par voie postale à : Le Quartz, à l’attention de Marine Philippon, 60 rue du château - BP 91039 - 29210 Brest cedex 1

Le bulletin d’inscription doit être remis avant le 26 septembre 2022, accompagné du règlement centralisé auprès de la billetterie décentralisée du Quartz au cercle naval (52 rue du château). Merci de préciser sur cette enveloppe votre nom, le nom de l’établissement et de vérifier que le règlement correspond bien aux réservations.

Le règlement fera l’objet d’un devis préalable et d’une facture auprès de votre établissement. Les places seront à récupérer avant chaque séance à la billetterie sur place.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Choix** | **Titre du spectacle** | **Dates et horaires possibles** |
| N° 1 |  | Le à h ou le à h |
| N° 2 |  | Le à h ou le à h |
| N° 3 |   | Le à h ou le à h |
| N° 4 |   | Le à h ou le à h |
| N° 5 |   | Le à h ou le à h |

**Plus de détails pour répondre au mieux à votre demande :**

Date ou heure à éviter :

Particularités pour le placement (élèves en situation de handicap, placement en un seul groupe ou possibilité de scinder la classe…) :

Financement – Il est possible d’utiliser la part collective du dispositif passculture\* de vos élèves pour une partie de l’abonnement. Si vous souhaitez utiliser tout ou une partie de cette part collective, merci de nous indiquer ci-dessous la ou les représentations à financer via le dispositif. Notre équipe déposera début octobre une offre sur mesure pour votre établissement et vous en informera, pour validation de votre part sur la plateforme Adage.

Il est possible d’utiliser la part collective du dispositif passculture\* de vos élèves pour financer un atelier en lien avec la programmation. Merci de nous préciser l’atelier à faire valider au préalable par notre équipe. Celle-ci déposera début octobre une offre sur mesure pour votre établissement et vous en informera, pour validation de votre part sur la plateforme Adage.

Une fois l’offre dédiée créée par le Quartz sur l’interface Adage, il ne nous sera plus possible de la modifier. Une fois l’offre publiée, tout ajout de places supplémentaire, sera facturé directement à l’établissement ou au groupe d’élèves.

\*Un [pass Culture](https://pass.culture.fr/espace-professeurs/) pour financer les activités d’éducation artistique et culturelle dès la quatrième

Complémentaire de la part individuelle, la part collective du pass Culture permet aux professeurs de financer des activités d’éducation artistique et culturelle pour leurs classes. Ce volet s’applique aux élèves de la quatrième à la terminale des établissements publics et privés sous contrat. C’est sur l’interface Adage que les professeurs peuvent réserver leur activité.

Les montants de la part collective :

* Collégiens de quatrième : 25 euros
* Collégiens de troisième : 25 euros
* Lycéens de seconde et élèves de CAP : 30 euros
* Lycéens de première : 20 euros
* Lycéens de terminale : 20 euros